

Besoin
d'informations ?
Contactez-nous
03 20 15 81 32
www.srcj.fr



Patricia BRISSE



Hervé BELE



BÂTISSEUR DE VIES...

* Sous réserve de l'obtention à titre définitif de l'agrément PSJA, et de l'éligibilité à ce dispositif, suivant réglementation en vigueur. La TVA à 5,5% est soumise à conditions de ressources et est réservée au logement à usage de résidence principale. Selon conditions en vigueur au 27/11/2018. ** Selon dispositions législatives en vigueur. Société Régionale des Cités Jardins - SA d'HLM au capital de 350 067€ - RCS Lille Métropole 454 501 289 - 7, rue de l'Armenie 59000 Lille. Illustration non contractuelle - LD30 - Décembre 2018.
les Enchanteurs 03 20 04 02 30 - RCS LILLE B 399 838 465



Votre maison à
BOURBOURG.
On parie que
vous allez devenir
propriétaires !



BOURBOURG, MOKA
Rue de la Mer

BÂTISSEUR DE VIES...

Douceur de vivre à Bourbourg

Vivre à Bourbourg, c'est le plaisir de savourer l'harmonie des paysages de la Flandre Maritime à quelques minutes des grandes agglomérations de Dunkerque et de Calais.

Commune vivante, animée, dynamique, Bourbourg présente des écoles maternelles et primaires, des collèges et un lycée agricole. Ses infrastructures culturelles et sportives sont complètes et variées : médiathèque, écoles de musique, salles de sport, piscine...

Le centre-ville est dynamique avec de nombreux commerces et artisans, des supermarchés et des

services. Côté transport, la gare SNCF de Bourbourg propose des lignes TER à destination de Dunkerque, Calais et Lille.

La commune est également desservie par la ligne A du réseau de bus DK'BUS Marine.

Ville de traditions au cachet historique préservé, Bourbourg occupe un emplacement stratégique à 20 km de Dunkerque et 30 km de Calais.

Devenez propriétaires grâce à la Location-Accession

? La Location-Accession en PSLA, qu'est-ce que c'est ?

La Location-Accession en PSLA est un dispositif d'accession à la propriété qui permet à des personnes sous plafonds de ressources d'acheter un logement neuf situé dans une opération agréée par l'Etat pour en faire leur résidence principale.

La liberté de louer avant d'acheter

Je deviens propriétaire en 3 étapes !

- 1 Je suis d'abord locataire et j'épargne pour devenir propriétaire.
- 2 Je m'installe dans mon nouveau logement et je prends mes marques.
- 3 Dès le 6^{ème} mois, je peux devenir propriétaire.

Maisons comprenant :

Au rez-de-chaussée :
une entrée, un cellier, des toilettes et une cuisine ouverte sur un agréable séjour

À l'étage, 3 chambres

Une salle de bains avec baignoire

Travaux de finition compris :
sols (carrelage au rez-de-chaussée et sols souples en PVC à l'étage) et peintures

Chauffage gaz

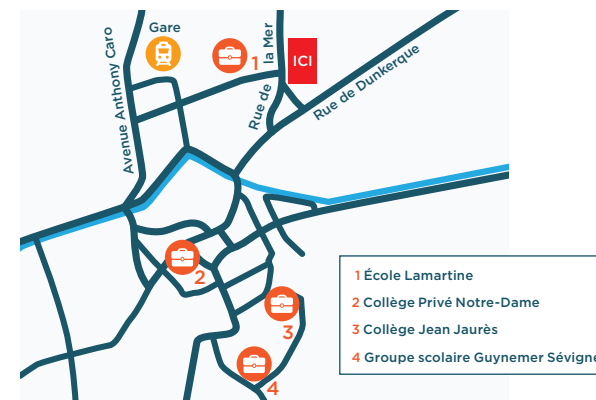
Panneaux photovoltaïques en autoconsommation :
l'électricité produite par les panneaux est utilisée pour la maison

Jardin clos et engazonné

Garage

Une place de stationnement

RT 2012
Respect de la **Réglementation Thermique 2012**



- + > Accès rapide à l'A16
- > Gare SNCF
- > Cœur de ville dynamique et commerçant

Les avantages de la Location-Accession*

- TVA réduite à 5,5%
- Exonération de la taxe foncière pendant 15 ans suivant l'achèvement des travaux
- Frais de notaire réduits
- Pas d'avance de fonds avant l'entrée dans le logement (hormis frais de notaire et dépôt de garantie)
- Possibilité de bénéficier du PTZ Prêt à taux zéro**
- Achat sécurisé : garanties de rachat et propositions de relogement en cas de séparation, chômage, mobilité, maladie,...
- Accompagnement personnalisé et durant chaque étape du projet